



Valeur du courrier A/R

Par **Zoli**, le **02/07/2020** à **13:43**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir quelle est la valeur d'un courrier avec accusé de réception déposer dans la boîte aux lettres sans avoir signé.?

Par **amajuris**, le **02/07/2020** à **14:27**

bonjour,
vous ne précisez pas s'il s'agit d'un courrier recommandé ?
salutations

Par **morobar**, le **04/07/2020** à **09:14**

Bonjour,
La preuve de la distribution est faite par application de la mention « procédure spéciale Covid-19 » à la place de la signature du destinataire.
En outre:
L'arrêté publié au journal officiel le 15 avril 2020 (modifiant l'arrêté du 7 février 2007 fixant les modalités relatives au dépôt et à la distribution des envois postaux) adapte la distribution des Lettres Recommandées pour **intégrer les gestes barrières et la distanciation sociale**. Dans ce contexte, l'article 5 offre au destinataire la possibilité de **manifeste son désaccord sur la distribution de ce pli**.
Pour cela, le destinataire doit déposer une réclamation auprès de Service Clients La Poste au plus tard à midi du 2ème jour ouvrable suivant la remise de l'envoi. Au-delà la distribution sera réputée conforme sans possibilité de réclamer.
Pour réaliser votre réclamation, il est nécessaire d'**appeler le Service Clients au 3631** dans le délai imparti et de ne pas avoir ouvert le pli. Il vous sera ensuite demandé de rapporter le **pli NON OUVERT** en bureau de poste ou en établissement Courrier suivant la procédure communiquée par le Service Client. Le pli fera ainsi retour à

l'expéditeur.rnrn==